CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023

Attention: Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Christophe ALLAIN - Pascale AUDOIN - Olivier BENGLOAN - Charlotte CARO -CORDEROCH -Sylvie CORMIER Déborah DEFOSSEZ **GUGLIELMO** Martine DΙ Richard DUMONT Valérie DUPRE Jean-Michel EVANNO François EZANNO Jérôme **FALQUERO** Isabelle GESREL - Marie-Pierre LE CHEVILLER - Gaëlle LE DERF Marcel LE HELLAYE - Claude LE QUELLENEC André LOMENECH Jérôme ROUILLON – Katel SAINT AMANS – Jean-Yves SINQUIN Marcel TALVAS - Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

- Sandrine LE ROUX à Martine DI GUGLIELMO
- Hélène LEFORT à Claude LE QUELLENEC
- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON
- Jocelyne LE SAEC à Katel SAINT AMANS
- Coralie COUGOULAT à Charlotte CARO

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

Composition du bureau électoral :

Le bureau électoral est composé de Monsieur Fabrice VELY (président) et de Monsieur Jean-Michel EVANNO, Monsieur Marcel LE HELLAYE, Madame Charlotte CARO, Laure CORDEROCH (membres).

Monsieur le Maire donne lecture des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral.

Monsieur le Maire indique le conseil municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants

Election des délégués et des suppléants :

Le Président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de quinze délégués et de cinq suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures 15. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29 A déduire : bulletins blancs et nuls : 0 Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 29

Proclamation des résultats du scrutin :

Liste A - Vivons Caudan : 26 (vingt-six) Liste B - Caudan en transition : 3 (trois)

Total des suffrages exprimés : 29 (vingt-neuf)

I - Détermination du quotient électoral pour les délégués :

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire.

Le quotient obtenu est ressorti à 1,93, arrondi à l'entier supérieur, soit 2.

II - Détermination du quotient électoral pour les suppléants :

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire.

Le quotient est ressorti à 5,8, arrondi à l'entier supérieur, soit 6.

III - Attribution des sièges à chaque liste

a) au quotient

Le bureau a successivement divisé le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués puis par celui des suppléants.

Cette opération a permis d'attribuer :

- 13 sièges de délégué et 4 sièges de suppléant à la liste Vivons Caudan
- 1 siège de délégué et 0 siège de suppléant à la liste Caudan en transition
 - b) à la plus forte moyenne

Le bureau a ensuite constaté que deux mandats de délégué et un mandat de suppléant n'ont pas été répartis.

Il les a donc attribués, successivement, aux listes comportant les plus fortes moyennes.

Ces listes sont les suivantes :

- 1 pour les délégués :
- Liste Vivons Caudan qui obtient alors 1 nouveau siège.
- 2 pour les suppléants :
- Liste Vivons Caudan qui obtient alors 1 nouveau siège.
 - c) Récapitulation

Ont obtenu au total:

- la liste Vivons Caudan : 14 sièges de délégué, 5 sièges de suppléant
- la liste Caudan en transition : 1 siège de délégué, 0 siège de suppléant.

Proclamation des élus :

Ont été proclamés délégués :

Fabrice VELY – 18, rue du Commandant Cousteau – né le 17 août 1974 à Lorient

Sandrine LE ROUX – 10 Kerdréan – née le 13 février 1969 à Lorient

Christophe ALLAIN – Lann-er-Groez – route de Pont-Scorff – né le 9 juillet 1968 à Hennebont

Martine DI GUGLIELMO – Kerfléau – 3 rue du Chemin Brûlé – née le 23 juin 1959 à Lorient

Jérôme ROUILLON – 33, rue du Commandant Cousteau – né le 8 novembre 1979 à Vannes

Charlotte CARO – 5 Le Nelhouët – née le 29 juillet 1989 à Cherbourg

Olivier BENGLOAN – Kergoussel – 140, rue des Mésanges – né le 25 juin 1965 à Hennebont

Isabelle GESREL – 7 chemin du Lannio – née le 17 novembre 1965 à Morlaix

André LOMENECH – Sénébret – 1, Lihors Forn – né le 26 avril 1961 à Lorient

Valérie DUPRE – Kerdayo – 12, rue des Pinsons – née le 25 février 1971 à Troyes

Claude LE QUELLENEC – 7 Kergohal – né le 27 mars 1962 à Lorient

Coralie COUGOULAT – 11 rue des Alizés – née le 22 décembre 1980 à Le Havre

Richard DUMONT - 1 allée des Camélias - né le 7 octobre 1955 à Amiens

Hélène LEFORT - 1 rue du Lenn Sec'h - née le 13 décembre 1986 à Brest

appartenant à la liste Vivons Caudan

Déborah DEFOSSEZ - 9 rue des Hirondelles Kerviec - née le 29 octobre 1981 à Saint-Pol-sur-Mer

appartenant à la liste Caudan en transition

Ont été proclamés suppléants :

Marcel TALVAS - 5 Kerforn - né le 13 août 1958 à Hennebont

Laure CORDEROCH - 8 Le Lannio Kervoter - née le 15 novembre 1988 à Hennebont

François EZANNO - 2 Mané Braz - né le 19 mars 1982 à Lorient

Jocelyne LE SAËC - 4 Le Nelhouët - née le 9 avril 1961 à Lorient

Marcel LE HELLAYE - 9 rue Jacques Brel - né le 3 novembre 1952 à Loudéac

appartenant à la liste Vivons Caudan

La séance a été levée à 18 heures 30.

Pour copie conforme

Le Maire,

Fabrice VELY